



REMBOURSEMENT ACOMPTE SUR TRAVAUX DE PEINTURE

Par **GUITOU**, le **21/12/2010** à **21:48**

BONJOU

POUR DES RAISONS PROFESSIONNELLES J AI ETE OBLIGE CE JOUR D ANNULER UN ACTE D ACHAT NOTARIE PREVU LE 23/12/2010 CONCERNANT UNE MAISON ANCIENNE POUR LAQUELLE JE PREVOIS D EFFECTUER DES TRAVAUX DE RENOVATION;

OR LE 27 NOVEMBRE J AI SIGNE UN CONTRAT AVEC UN ARTISAN POUR EFFECTUER CES TRAVAUX EN LUI VERSANT 20% D ACOMPTE;

JE LUI ENVOYE CE JOUR UN RECOMMANDE LUI EXPLIQUANT MES RAISONS LEGITIMES DE NE PLUS EFFECTUER CES TRAVAUX ET DONC D ANNULER CE CONTRAT COMMERCIAL.

EST IL OBLIGER DE ME REMBOURSER CETTE ACOMPTE?

MERCI;

Par **Domil**, le **21/12/2010** à **21:53**

non seulement il n'est pas obligé de rembourser mais en plus, il peut vous contraindre à payer l'intégralité de la prestation.